

Cote du document: EB 2007/91/INF.3
Date: 11 septembre 2007
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Malawi

Mise en œuvre du premier cycle du programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux financé au titre du mécanisme flexible de financement

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Information**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Miriam Okong'o

Chargée de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2191

courriel: m.okongo@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

République du Malawi

Mise en œuvre du premier cycle du programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux financé au titre du mécanisme flexible de financement

1. La présente note d'information a été établie en application des dispositions du paragraphe 13 des lignes directrices relatives au mécanisme flexible de financement (MFF) (document EB 98/64/R.9/Rev.1), où il est précisé que "pour chaque prêt MFF et avant la fin de chaque cycle, la direction du FIDA décidera de l'opportunité de passer aux cycles suivants, de les annuler ou de les reporter et en informera le Conseil".

I. Introduction

2. L'objectif général du MFF est de donner plus de souplesse à la conception et à l'exécution des projets du FIDA de manière à pouvoir: adapter le calendrier d'un projet à la réalisation d'objectifs de développement à long terme, dans les cas où il est estimé qu'une période d'exécution plus longue est nécessaire pour atteindre ces objectifs; maximiser la participation des bénéficiaires à des initiatives répondant à la demande; et renforcer le développement des capacités locales. Un prêt MFF se caractérise notamment par: i) des durées de prêt plus longues (10 à 12 ans) permettant la réalisation d'objectifs de développement durable; ii) une conception progressive et évolutive passant par la mise en œuvre de cycles distincts de trois à quatre ans; et iii) des conditions préalables – ou "déclencheurs" – clairement définies, pour le passage au cycle suivant.
3. La présente note d'information rend compte des progrès enregistrés par le programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux dans la réalisation des déclencheurs fixés pour le premier cycle. Elle se fonde sur les constatations faites en mai-juin 2007 par une mission conjointe du FIDA, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Gouvernement du Malawi.

II. Contexte

4. Le programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux, dont le Conseil d'administration a approuvé le financement le 12 septembre 2001, est entré en vigueur le 30 août 2004. Son coût total est estimé à 16,5 millions de USD. Les sources de financement sont le FIDA (sous la forme d'un prêt de 14,8 millions de USD), le Gouvernement (contribution de 1,2 million de USD) et les bénéficiaires (500 000 USD). Le Ministère des collectivités locales et du développement rural a la responsabilité générale du programme, l'unité de facilitation du programme (UFP) épaulé les assemblées de district dans les activités d'exécution et l'UNOPS remplit les fonctions d'institution coopérante.
5. **But et objectifs.** Le programme a pour but général la réduction durable de la pauvreté d'un groupe cible de quelque 32 000 ménages, par la promotion de revenus agricoles, extra-agricoles et salariaux. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) promouvoir une production agricole durable et des techniques simples mais efficaces de gestion des ressources naturelles en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les revenus dérivés de l'agriculture, et d'assurer ainsi de meilleures conditions de vie; ii) renforcer le développement des compétences au sein de groupes cibles déterminés (par exemple, les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables) et apporter le soutien financier nécessaire aux investissements agricoles et extra-agricoles afin de permettre à ces groupes d'utiliser les compétences acquises pour améliorer leurs revenus; iii) accroître l'emploi par un soutien au développement des infrastructures destiné à assurer des

revenus pendant la morte saison; et iv) développer/enrichir les capacités d'organisation des personnes et des collectivités locales afin de leur permettre d'avoir accès aux ressources nécessaires pour améliorer leurs moyens d'existence. Les objectifs secondaires consistent à donner au Gouvernement les moyens et la possibilité de remplir les conditions donnant accès aux fonds du deuxième et du troisième cycle du programme sur la base de la performance du programme, de l'engagement du Gouvernement et de l'impact constaté au niveau des villages.

III. Résultats du programme durant le premier cycle

6. Le programme s'articule autour de trois composantes:
- **Composante 1: Investissement dans le capital humain.** Cette composante va dans le sens d'un renforcement des capacités à l'échelon des villages destiné à autonomiser les communautés et les ménages vulnérables.
 - **Composante 2: Investissements villageois.** Il s'agit d'apporter aux groupes cibles des ressources à investir dans une série d'activités répondant à leurs préoccupations et exploitant les opportunités locales recensées dans le cadre du processus de planification villageois. Deux fonds ont été créés: le fonds d'initiatives locales (FIL) et le fonds d'investissement villageois (FIV).
 - **Composante 3: Gestion et coordination du programme.** Cette composante couvre: i) la création et le fonctionnement de l'UFP; ii) la passation de marchés de services pour le compte des bénéficiaires; iii) la coordination de la supervision du programme; iv) la liaison au sujet des activités financées par d'autres donateurs; et v) l'organisation d'une réévaluation du programme.
7. L'accord de prêt énumère les "déclencheurs" suivants dont la réalisation avant la fin du premier cycle conditionne la poursuite du financement du FIDA pour le deuxième cycle:

<i>Critère de déclenchement</i>	<i>Performance</i>
Application progressive des principes et procédures de fonctionnement du programme.	Satisfaisante
Utilisation avérée – dans les comptes de district et les comptes du fonds de développement des districts du FIL et du FIV – à l'appui d'accords prévoyant des activités à l'échelon des villages. Vérification par audit annuel des comptes.	Modérément satisfaisante
Rapports séparés sans réserve sur l'audit du compte du programme, des comptes des districts et de l'élément des comptes du fonds de développement des districts financé au titre du programme.	Modérément satisfaisante ^a
Satisfaction constatée des bénéficiaires, y compris les groupes vulnérables, au sujet de l'accès aux ressources prévues dans le cadre du programme et de leur répartition en fonction des différents niveaux de richesse recensés au cours des analyses initiales de la situation à l'échelon des villages. Vérification par le biais des rapports d'achèvement d'activités, des réunions d'examen à l'échelon des villages et des ateliers d'examen à l'échelon des districts.	Extrêmement satisfaisante
Respect des dispositions contractuelles de la part des prestataires de services. Vérification annuelle au moyen: i) du relevé des activités financées et menées à bonne fin grâce au FIL et au FIV; ii) des rapports transmis à l'UFP par le responsable du suivi et du compte rendu; et iii) des évaluations d'impact indépendantes faites par les bénéficiaires.	Satisfaisante
Adaptation du contenu technique et des caractéristiques socioéconomiques des activités du programme aux conditions locales décrites dans les analyses de situation. Vérification au moyen des relevés FIL/FIV, des évaluations d'impact indépendantes faites par les bénéficiaires et d'audits sociaux externes.	Satisfaisante
Évaluation d'ensemble.	Satisfaisante

^a Sous réserve du remboursement de 24 990 USD dus au compte spécial, ce qu'a accepté le Gouvernement.

8. Les résultats obtenus depuis le démarrage du programme jusqu'en mars 2007 ont fait l'objet d'une documentation complète et d'un examen indépendant de la part de la mission d'évaluation/de conception. Les pièces documentaires et les informations/observations directement obtenues par la mission d'évaluation/de conception donnent l'image d'un programme de développement rural fructueux qui apporte d'ores et déjà des avantages certains aux groupes cibles, dans quelques-unes des zones les plus pauvres et les plus isolées du Malawi. En outre, les résultats enregistrés jusqu'ici dans le cadre du programme constituent une bonne base pour élargir et intensifier l'appui à des activités de subsistance améliorées des ruraux lors des deuxième et troisième cycles.

A. Composante 1: Investissement dans le capital humain

9. La composante 1 se subdivise en trois sous-composantes: 1.1 planification et exécution communautaires; 1.2 appui à l'exécution du programme; et 1.3 suivi et évaluation participatifs. La **sous-composante 1.1** a comporté la mobilisation, la sensibilisation et la formation des communautés des 144 villages couverts par le programme, avec l'établissement de leur profil socioéconomique et la conduite d'une planification participative. Cela a abouti à la sélection de projets d'investissement prioritaires à réaliser dans le cadre de la composante 2, ainsi qu'à la mise en place de programmes de formation professionnelle et à l'appui à la création de petites entreprises par des personnes sélectionnées. Il y a eu une participation enthousiaste aux activités appuyées dans le cadre du programme, les premières de ce genre à être menées dans la plupart des villages. Les principaux éléments à retenir sont les suivants: i) le grand esprit de volontariat des membres des divers comités, qui font don de leur temps et de leur énergie avec un total désintéressement; ii) le caractère extrêmement participatif et démocratique des processus de planification et de prise de décision; iii) une large compréhension des objectifs et procédures du programme à tous les niveaux; iv) un ciblage effectif sur les ménages pauvres et vulnérables et la conception d'activités adaptées à leurs ressources et à leurs aptitudes; v) un excellent équilibre hommes-femmes dans la composition des comités et la sélection des bénéficiaires; et vi) une grande satisfaction des bénéficiaires à l'égard des résultats obtenus jusqu'ici.
10. Pour la sous-composante 1.1, le principal point critique se situe au niveau des fonds renouvelables des comités de développement villageois (CDV), qui ont accordé des prêts à des groupes de 10-15 personnes désireuses de créer de petites entreprises. Si les entreprises elles-mêmes fonctionnent en général bien et affichent de bonnes marges bénéficiaires, les remboursements des prêts ont pris du retard par rapport au calendrier prévu, les arriérés de paiement représentant 50% environ du portefeuille. L'attribution de la responsabilité des fonds renouvelables aux CDV est considérée comme une faille dans la conception du programme, à laquelle il faut remédier sans tarder. Il est donc recommandé que, au cours du deuxième cycle, les groupes responsables des activités des fonds renouvelables soient dorénavant des clubs d'épargne et de prêt et qu'un lien soit établi entre ceux-ci et les coopératives d'épargne et de crédit devant être supervisées et appuyées par la Malawi Union of Savings and Credit Cooperatives (Union malawienne des coopératives d'épargne et de crédit).
11. La **sous-composante 1.2**, appui à l'exécution du programme, correspond à l'appui du secteur public et des ONG/du secteur privé. L'appui du secteur public (à l'échelon des districts) a eu un rôle majeur dans l'exécution du programme, parallèlement à l'action de l'ONG Concern Universal. Huit ministères et départements de tutelle – agriculture et élevage, travaux publics, gestion des ressources naturelles, eau, santé, travail, services communautaires et éducation – sont intervenus dans le programme au niveau des assemblées de district. Ils ont apporté des contributions utiles en dépit de sévères restrictions financières, la valeur de ces contributions n'apparaissant d'ailleurs pas entièrement dans les états financiers du programme. La facilitation sur le terrain a été assurée dans un

premier temps par l'UFP et le personnel de district, avant d'être confiée à Concern Universal aux termes de deux contrats d'un an. L'équipe de cette ONG a été responsable du travail de planification participative, de facilitation et de formation mené dans le cadre de la sous-composante 1.1. Bien que les participants au programme soient généralement satisfaits des services fournis par Concern Universal, ils estiment que la prise en charge des activités par l'UFP à l'expiration du contrat en cours permettrait de réduire les coûts. La proposition faite en ce sens a reçu l'approbation du comité directeur du programme et l'appui de la mission d'évaluation/de conception.

12. La **sous-composante 1.3** se concrétise sous la forme d'une série d'ateliers et de réunions à divers échelons. Des ateliers d'examen annuel consacrés à l'exécution du programme se tiennent aux échelons des districts, de la zone et des villages. Les communautés sont censées évaluer leur propre performance et celle des prestataires de services, et proposer aussi des moyens d'améliorer les résultats futurs. Les ateliers d'analyse de la situation organisés lorsque le programme est étendu à de nouveaux villages permettent d'obtenir des données de référence utiles pour le processus de suivi et d'évaluation. Le suivi des activités à l'échelon des villages incombe aux comités villageois de gestion des projets, appelés à remplir chaque mois un formulaire de rapport simple. Ce système fonctionne relativement bien, mais la participation est loin d'être complète.
13. Globalement, **les résultats** obtenus dans le cadre **de la composante 1 du programme sont jugés de satisfaisants à extrêmement satisfaisants (dans certains cas)**. Des recommandations ont été faites au sujet des deux principaux points critiques, concernant la gestion des fonds renouvelables et le recrutement des prestataires de services. En dehors de cela, aucun changement important n'est proposé pour le passage du premier au deuxième cycle du programme.

B. Composante 2: Investissements villageois

14. À ce jour, le programme a permis de financer plus de 400 microprojets allant de petites activités individuelles (tant agricoles qu'extra-agricoles) génératrices de revenus à de plus grands projets d'équipements collectifs destinés à l'ensemble de la communauté. La sélection des projets s'opère dans le cadre de la planification participative relevant de la composante 1. Les activités financées au titre de la composante 2 se répartissent en six catégories, indépendamment de leur source de financement (FIL ou FIV, les deux fonds se différenciant par l'importance des dons qu'ils accordent). Les différents types de microprojets ayant ainsi bénéficié d'un appui englobent: i) **le développement de l'agriculture et de l'élevage**, notamment petit élevage caprin, production laitière, aviculture, élevage porcin, sécurité alimentaire/amélioration des cultures, reproduction de semences, création de vergers, apiculture et maraîchage; ii) **la gestion des ressources naturelles et la conservation de l'environnement**, notamment projets de conservation des sols et de l'eau sur les terrains en pente et foresterie communautaire; iii) **la mise en valeur et gestion communautaire des ressources en eau**, notamment forage de 54 puits communautaires et petite irrigation; iv) **les soins de santé primaires et l'assainissement**, notamment mise en place de cinq pharmacies de village financées par des fonds renouvelables pour les médicaments, construction de latrines et sensibilisation à la lutte contre le VIH/SIDA; v) **les activités extra-agricoles génératrices de revenus**, notamment boulangerie, petit négoce, charpenterie, ferblanterie, confection, tenue d'un commerce et cordonnerie; et vi) **les infrastructures communautaires**, notamment construction ou amélioration de routes, de ponts, de canaux, de gués, d'ensembles scolaires et de moulins à grain. Il s'agit d'équipements collectifs réalisés par les CDV (pour un groupe de villages) avec de la main-d'œuvre locale, souvent en liaison avec une action de formation professionnelle au titre de la composante 1.

15. **Les résultats** globaux obtenus dans le cadre **de la composante 2 du programme sont jugés satisfaisants**. La gamme des investissements est large, adaptée aux besoins des intervenants, et elle tient généralement compte des contraintes existantes d'ordre socioéconomique et environnemental, aussi bien que des niveaux de compétence des bénéficiaires. Une forte augmentation des investissements financés par les FIL et FIV se produira lors du deuxième cycle, et des ressources continueront d'être affectées à l'appui des activités lancées au cours du premier cycle. Il n'y a pas de changement majeur proposé pour la composante 2, mais un certain nombre de retouches sont recommandées, en particulier: i) de nombreux groupes de projet ont besoin de cours de rappel/de remise à niveau; ii) le nombre de bénéficiaires par groupe devra être porté de 15 environ actuellement jusqu'à 30 dans certains cas; iii) les plafonds de financement applicables aux dons FIL et FIV devraient être relevés en fonction de l'augmentation des coûts et de celle du nombre de bénéficiaires par groupe; iv) des mesures devraient être prises pour assurer un déblocage rapide des fonds par les districts, particulièrement dans le cas des projets de sécurité alimentaire pour lesquels le facteur temps est déterminant; et v) un appui spécial est nécessaire aux fonds renouvelables pour les médicaments afin d'en assurer la pérennité.

C. Composante 3: Gestion et coordination du programme

16. Le programme est coordonné par le Ministère des collectivités locales et du développement rural par le biais de l'UFP de Blantyre, sous le contrôle du comité directeur national. Celui-ci s'est montré actif dans la supervision de l'exécution du programme et a réagi aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentaient. C'est là un point fort du programme qu'il faudrait préserver lors du prochain cycle. Le coordonnateur/responsable du programme assure, à partir du Ministère des collectivités locales (à Lilongwe), la liaison entre l'UFP et le Gouvernement, et il fournit les services de secrétariat nécessaires au comité directeur. Sur le terrain, le programme est exécuté par les assemblées de district, qui ont apporté un ferme soutien à cet égard par l'intermédiaire des comités exécutifs de district, ainsi que par les ministères et départements de tutelle représentés au niveau du district. En dépit des ressources très limitées qui sont disponibles à l'échelon des districts, les assemblées ont été des partenaires efficaces dans l'exécution du programme et se sont donné des moyens accrus de faciliter les activités de développement rural participatif en collaboration avec les comités de gestion de zone, de village et de projet.
17. La composante 3 prévoit également une participation à la concertation sur les politiques au sujet de la pauvreté rurale. Le programme n'a cependant pas permis de s'engager pleinement sur cette voie, car il s'est surtout concentré sur la facilitation aux échelons des districts et des villages. En outre, la politique sociale et économique est surtout du ressort du Ministère de la planification économique et du développement, avec lequel aucun lien direct n'a été établi à l'égard du programme. Son implantation à Blantyre isole également l'UFP de la formulation des politiques, qui se déroule à Lilongwe. Au cours du deuxième cycle, il y aura de plus grandes possibilités de faire entrer le programme dans la concertation sur les politiques à l'échelon national, concertation à laquelle il a beaucoup à apporter au vu des résultats et des enseignements substantiels du premier cycle.
18. **Les résultats** globaux obtenus dans le cadre **de la composante 3 du programme sont jugés satisfaisants**, sauf dans le cas de la **gestion financière, considérée comme modestement satisfaisante**, ce à quoi il faudra remédier sans tarder, avant le début du deuxième cycle.

D. Décaissements du prêt du FIDA

19. Au 31 mars 2007, 4,087 millions de USD avaient été dépensés au titre du programme, soit 22% de moins que l'enveloppe budgétaire prévue pour le premier cycle. Cependant, les dépenses engagées pour les six mois restants devraient permettre de parvenir à un niveau de décaissement pratiquement complet. Tout crédit restant inutilisé sera reporté sur le deuxième cycle. Les dépenses effectives par composantes et sous-composantes sont sensiblement différentes de ce qu'indiquait l'estimation de la préévaluation. Pour les composantes 1 et 2, les dépenses ont été inférieures à cette estimation, alors que, pour la composante 3, elles l'ont dépassée de 48%. Sur les dépenses totales, la part du prêt du FIDA s'est élevée à 3,786 millions de USD (93%) et celle du Gouvernement du Malawi à 0,300 million de USD (7%) sous la forme de taxes non perçues et de subventions en espèces. La réaffectation des fonds disponibles entre les composantes et les catégories de dépenses a été approuvée par le Gouvernement et l'UNOPS et intégrée dans les plans de travail et budgets annuels.

IV. Recommandations pour la mise en œuvre du deuxième cycle

A. Enseignements tirés

20. L'examen des résultats et performances du premier cycle récapitulés ci-dessus fait ressortir les enseignements et recommandations dont il y a lieu de tenir compte dans le deuxième cycle du programme financé au titre du MFF. Le tout premier enseignement à tirer est qu'il est relativement aisé de convaincre des communautés rurales très pauvres de participer au processus de développement, que ces communautés acceptent volontiers de mener des activités participatives d'analyse et de résolution de problèmes et qu'elles font preuve d'un grand esprit de volontariat. Le programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux est extrêmement bien accueilli et largement apprécié dans les districts où il est exécuté, et il jouit d'un ferme soutien de la part des assemblées de district. Cela étant, plusieurs autres enseignements viennent éclairer la démarche proposée par le Fonds pour l'exécution du deuxième cycle:
- **Capacité d'exécution.** La capacité d'exécution a été mise à l'épreuve sur les plans administratif, financier et technique du fait de l'expansion du programme et des sollicitations imposées au personnel de district par un nombre croissant de programmes financés par des donateurs. Un ferme soutien reste donc nécessaire en matière de formation, d'équipement et de moyens de transport. La forte proportion des dépenses consacrées à la gestion et à la coordination du programme tient en partie à la nécessité de ce soutien et en partie au caractère préparatoire des activités du premier cycle. Mais, au cours du deuxième cycle, il faudra prendre des dispositions en vue de la dissolution progressive de l'UFP et d'une focalisation sur un renforcement des administrations de district et du Ministère des collectivités locales qui permette à ces institutions de prendre en charge les fonctions de l'UFP.
 - **Mobilisation et ciblage.** Les pauvres économiquement actifs et motivés constituent le principal groupe cible approprié pour un programme de cette nature. Certaines activités permettent cependant, en tenant lieu de "filet de sécurité", de faire en sorte que les plus pauvres et les plus vulnérables ne soient pas totalement tenus à l'écart.
 - **Faible décaissement des fonds FIL/FIV.** Cette constatation met en évidence la nécessité de prévoir une longue période (jusqu'à un an) de préparation sociale et de formation avant que les communautés ne soient prêtes à exécuter des projets de développement. Mais certains projets

FIL/FIV ont aussi été dotés d'un budget trop faible à cause des plafonds de dépenses relativement bas qui étaient fixés. Les décaissements FIL/FIV devraient augmenter au cours du deuxième cycle, et les plafonds de dépenses seront relevés.

- **Capacité de gestion des comités de développement villageois.** Les CDV sont des institutions de développement efficaces à l'échelon des villages et jouent un rôle vital dans le programme, mais il faut aussi reconnaître les limites de leurs capacités, particulièrement en matière de gestion et d'information financières. Il y a peu de CDV, voire aucun, qui soient capables de gérer efficacement des fonds renouvelables ou des entreprises.
- **Formation des bénéficiaires et durabilité.** Tous les bénéficiaires reçoivent une forme ou une autre de formation avant d'exécuter un projet. Il ne faut pas considérer cependant que l'effort en ce sens doit s'arrêter là. Une formation de rappel et de remise à niveau est de toute évidence nécessaire dans la plupart des cas, comme le reconnaissent les bénéficiaires eux-mêmes, en particulier ceux qui gèrent de petites entreprises. Cette formation sera déterminante pour l'obtention de résultats durables.
- **Importance des partenariats.** Il a été possible d'étendre la portée du programme et d'en améliorer l'efficacité grâce à la coopération avec un certain nombre d'autres organisations, parmi lesquelles: le Programme alimentaire mondial (PAM) ("vivres contre travail" et alimentation scolaire); l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) (fourniture de semences améliorées); World Vision (construction de routes); la Shire Highlands Milk Producers Association (commercialisation de produits laitiers); la station de recherche de Bvumbwe (recherche agricole); la Malawi Union of Savings and Credit Cooperatives (services financiers ruraux); l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) (fourneaux à faible consommation de combustible); et plusieurs institutions de formation (formation professionnelle).
- **Nécessité d'améliorer la coordination.** Le programme considéré était, au départ, le seul programme de développement important dans les trois districts. Mais, avec la prolifération des programmes et projets de développement, une approche coordonnée est de plus en plus nécessaire si l'on veut éviter les doubles emplois et les chevauchements. Le développement du réseau de partenariats constituera un thème d'initiative important au cours du deuxième cycle.
- **Flux de fonds.** La lenteur du déblocage des fonds du programme suscite un certain nombre de préoccupations. Le programme utilise un système de comptes d'avances de caisse qui sont reconstitués après soumission des informations nécessaires sur les dépenses effectuées au moyen des avances antérieures. Les retards de financement étaient dus à la transmission tardive ou incomplète des indications requises sur les avances antérieures.

B. Recommandations pour le deuxième cycle

21. Le **but** du programme demeure inchangé: la réduction durable de la pauvreté pour un groupe cible de quelque 32 000 ménages grâce à des investissements dans le capital humain, à la mise en place d'infrastructures communautaires et à des activités génératrices de revenus. Les composantes restent aussi les mêmes, **avec cependant** les changements d'ordre opérationnel recommandés ci-après:

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Changements recommandés</i>
<i>Composante 1: Investissement dans le capital humain</i>	
1.1 Planification et exécution communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer un système permettant de faire sortir du programme les communautés parvenues au niveau recherché afin que de nouvelles puissent y participer à leur tour. • Lier les opérations de microfinancement aux coopératives d'épargne et de crédit à l'échelon du district plutôt que de les confier au CDV.
1.2 Appui à l'exécution du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Faire engager directement des prestataires de services par l'UFP plutôt que de recourir à une ONG. • Accorder plus d'importance à la formation de rappel et de remise à niveau des groupes créés lors du premier cycle, entre autres.
1.3 Suivi et évaluation participatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une large évaluation d'impact vers la fin du deuxième cycle.
<i>Composante 2: Investissements villageois</i>	
2.1 Fonds d'initiatives locales	<ul style="list-style-type: none"> • Élévation du plafond de financement de chaque projet (pour le FIL). • Accroissement du nombre de bénéficiaires par groupe de projets sélectionnés.
2.2 Fonds d'investissements villageois	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des sols et de l'eau en fonction des bassins versants. • Élévation du plafond de financement de chaque projet (pour le FIV). • Préparation des assemblées de district au financement intégral de grands travaux de maintenance des infrastructures au cours du troisième cycle.
<i>Composante 3: Gestion et coordination du programme</i>	
3.1 Unité de facilitation du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'une stratégie de désengagement en vue de la dissolution graduelle de l'UFP et transfert de ses fonctions au Ministère des collectivités locales, aux assemblées de district et à des prestataires de services. • Renforcement des systèmes de contrôle comptable et financier afin d'améliorer le compte rendu et le flux des fonds.
3.2 Contribution à la concertation sur les politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation et report dans les comptes du programme des contributions des bénéficiaires et du Gouvernement (en espèces et en nature) . • Plus grande participation à la concertation sur les politiques nationales de réduction de la pauvreté rurale et de décentralisation.

22. **Le coût total du programme** pour le deuxième cycle restera de **6,13 millions de USD** (920 millions de kwacha malawiens), comme indiqué dans le rapport de la mission complémentaire de préévaluation. Cette somme sera financée par le déblocage des fonds prévus pour le deuxième cycle au titre du prêt du FIDA, soit environ 5,6 millions de USD (en fonction du taux de change USD/DTS), le solde étant à fournir par le Gouvernement et les bénéficiaires.

V. Conclusions

23. Le Gouvernement entend fermement consolider et étendre l'acquis du programme dans le cadre du processus en cours de décentralisation démocratique. Le programme est considéré comme un modèle à suivre à l'intérieur du pays, nombre de ses caractéristiques novatrices étant reproduites dans d'autres programmes et projets de développement rural.
24. La durabilité constitue le principal sujet de préoccupation au stade actuel, et les activités du deuxième cycle seront axées en grande partie sur la création des conditions nécessaires à cet égard. La direction du FIDA estime qu'il y a de solides arguments en faveur du passage au deuxième cycle mais recommande d'engager sans tarder un processus de dissolution progressive de l'UFP et de transfert de ses fonctions à des institutions permanentes. La préférence du Gouvernement va à une approche plus mesurée qui cadrerait avec le renforcement graduel et systématique des capacités de ces institutions. La direction du FIDA et le Gouvernement du Malawi s'accordent toutefois à considérer qu'il faudrait étudier une stratégie de désengagement au cours des six premiers mois du deuxième cycle, l'achèvement

de l'étude sur ce point et son approbation par le FIDA et le Gouvernement ayant été inclus parmi les critères de passage au troisième cycle.

25. Les activités du deuxième cycle ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation de coût et ont été incorporées dans un rapport de formulation pour le deuxième cycle. Des amendements à l'accord de prêt ont été rédigés, y compris de nouveaux critères de passage au troisième cycle (voir ci-dessous). Une transition douce du premier au deuxième cycle est attendue pour la fin du mois d'août de 2007.

Déclencheurs suggérés pour le passage du deuxième au troisième cycle

Critères de passage au troisième cycle

1. Les procédures améliorées d'administration et de contrôle financiers recommandées au cours du premier cycle sont entrées pleinement en vigueur à l'échelon des districts, et les rapports d'audit relatifs à tous les comptes de projet font état d'opinions sans réserve.
2. Préparation au cours des six premiers mois du deuxième cycle d'une stratégie de désengagement pour l'UFP, qui soit acceptable pour le FIDA comme pour le Gouvernement.
3. Pour la troisième année du deuxième cycle, participation au programme d'au moins 75% du nombre prévu de villages (240).
4. Pour le milieu de la troisième année du deuxième cycle, réalisation d'une enquête sur l'évaluation de l'impact qui donne des éléments solides permettant de conclure à des améliorations durables des revenus et de la qualité de la vie des bénéficiaires visés par rapport aux estimations de l'enquête de départ.
5. L'enquête sur l'évaluation de l'impact devrait démontrer que, dans au moins 70% des villages participant au programme depuis trois ans ou plus, les actions menées avec l'appui de ce programme ont fait évoluer les indicateurs de performance spécifiés dans le cadre logique du deuxième cycle. En particulier:
 - indicateurs de pauvreté et de qualité de vie, y compris indicateurs du système de gestion des résultats et de l'impact, en nette progression par rapport aux mesures de départ;
 - niveau de participation satisfaisant des ménages pauvres et vulnérables à la formulation des plans d'action villageois et à l'exécution des projets;
 - supervision par des comités de gestion opérationnels de la construction et de l'entretien satisfaisant des infrastructures communautaires;
 - création d'activités génératrices de revenus durables et profitables pour les ménages pauvres et vulnérables.